COMITE DROME ARDECHE

 DE TENNIS DE TABLE

**Responsable du championnat par équipes**

**Règlement de la division de D3 pour la 2e phase de la saison 2018/2019**

Vu le nombre d’équipes engagées pour la 2e phase du championnat de D3, il a fallu adapter la formule de ce championnat.

La formule retenue pour le déroulement de la saison est la suivante :

Les poules sont constituées en tenant compte du lieu géographique, y compris en mettant 2 équipes d’un même club dans une même poule.

Le championnat se déroulera comme dans les autres divisions avec des équipes de 4 joueurs.

Il y aura 5 journées pour chaque poule, pour ensuite disputer des rencontres croisées entre les 3 poules afin d’obtenir un classement intégral.

Pour le 6e tour :

1. le meilleur 1er des 3 poules rencontrera le meilleur 2e des 3 poules (sauf si c’est son second), et les 2 autres 1ers seront opposés entre eux.
2. Les 2 seconds restants seront opposés aux 2 meilleurs 3e,
3. le 3e restant sera opposé au meilleur 4e, les 2 quatrièmes restants rencontreront les 2 meilleurs 5e,
4. le dernier 5e jouera contre le meilleur 6e et les 2autres 6e se rencontreront.

Pour le 7e tour :

I) les vainqueurs des rencontres I- seront opposés pour les places 1 et 2, et les perdants joueront les places 3 et 4. Les 4 équipes monteront en D2. Les 3 premiers des poules A, B et C se rencontreront pour la journée des titres.

II) les vainqueurs des rencontres II- seront opposés pour les places 5 et 6, les perdants joueront les places 7 et 8. Les 4 équipes joueront les barrages de montée en D2.

III) les vainqueurs des rencontres III- seront opposés pour les places 9 et 10, les perdants joueront les places 11 et 12.

IV) les vainqueurs de 2 rencontres IV- seront opposés pour les places 13 et 14, un vainqueur rencontrera un perdant pour les places 15 et 16, et 2 perdants seront opposés pour les places 17 et 18. Pour les rencontres de cette série il sera effectué un tirage au sort en évitant que 2 équipes qui se sont rencontrées en poule se rejouent.

Lors des 6e et 7e journées, les rencontres se dérouleront chez l’équipe qui a eu le moins de réception lors des journées avant la rencontre. En cas du même nombre de réceptions, le match se jouera chez l’équipe la mieux classée. Si l’équipe qui doit recevoir ne peut pas avoir sa salle au jour J, la rencontre aura lieu dans la salle de l’autre équipe.

Lors de la 6e journée, la règle du brulage des barrages sera appliquée.

Le 07/02/19

Serge TRIN

Responsable du championnat par équipes